



# Protection contre les chutes en hauteur

Durée (6 h)

## POURQUOI SUIVRE CETTE FORMATION ?

La réglementation impose de protéger tout travailleur exposé à une chute en hauteur : Règlement sur la santé et la sécurité du travail (art.346) et code de sécurité pour les travaux de construction (art. 2.9.1).

## OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Connaître la réglementation applicable.
- ✓ Utiliser de façon sécuritaire un escabeau, une échelle ou un échafaudage.
- ✓ Employer des moyens de protection individuels ou collectifs.
- ✓ Inspecter, ajuster et assujettir un harnais de sécurité.

## ACTIVITÉS

- ✓ Formation théorique
- ✓ Examen théorique
- ✓ Démonstration de dispositifs de protection individuels

## CONTENU

- ✓ Les dangers
- ✓ La réglementation
- ✓ Les échelles et les escabeaux
- ✓ Les échafaudages
- ✓ La protection collective et individuelle

## RÈGLEMENTATION

- ✓ Loi sur la santé et la sécurité du travail
- ✓ Règlement sur la santé et la sécurité du travail
- ✓ Code de sécurité pour les travaux de construction
- ✓ Norme CAN3-Z11-M81
- ✓ Norme CAN/CSA Z259.A0-06 – Harnais de sécurité